



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2413

Ouverture et dénomination du groupe scolaire Eugénie Brazier à Lyon 2ème - Rentrée scolaire  
2023-2024

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2413 - OUVERTURE ET DENOMINATION DU GROUPE  
SCOLAIRE EUGENIE BRAZIER A LYON 2EME - RENTREE  
SCOLAIRE 2023-2024 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a connu ces dernières années une croissance démographique soutenue. Le quartier de la confluence va connaître sur la prochaine décennie une arrivée importante de nouveaux logements. En réponse à ces livraisons prochaines et à l'augmentation des effectifs scolaires attendue sur ce secteur, un nouveau groupe scolaire Eugénie Brazier, situé au 128 rue Antoine Delandine, d'une capacité de 15 classes ouvrira dès la rentrée de septembre 2023.

Cette école s'appuie sur le programme type des écoles de la Ville de Lyon et sera de plus dotée d'une cour végétalisée propice au bien-être et aux apprentissages des enfants. Elle disposera d'une salle d'évolution et de couchettes adaptées en maternelle, d'une salle plurivalente, de moyens numériques nomades et d'une salle de bibliothèque documentaire en élémentaire. Le restaurant scolaire fonctionnera en self-service pour l'élémentaire et en service à table pour les maternelles. Un gymnase sera accessible directement par la rue Smith et permettra en outre un usage associatif hors temps scolaire.

Il est précisé que les services de la Direction de l'Éducation de la Ville de Lyon ont soumis ce projet d'ouverture d'école à l'ensemble de la communauté éducative locale ainsi qu'à la Direction des Services départementaux de l'éducation nationale du Rhône qui l'a approuvé.

L'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L 212-1 du code de l'éducation, prévoit que « Le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département. ».

Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

Par ailleurs, il appartient à la Ville de Lyon de dénommer ce nouveau groupe scolaire.

Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 28 février 2023 ;

Vu l'accord des ayants droits pour la dénomination ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**a) - Dans les visas :**

- lire :

« Vu l'avis du Préfet **en date du 28 février 2023** ; »

- au lieu de :

« Vu l'avis du Préfet **en date du XXXX** ; »

**DELIBERE**

L'ouverture à compter de la rentrée scolaire 2023-2024 et la dénomination du groupe scolaire Eugénie Brazier sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET